

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

CONTEXTE :

L'article L 5211-36 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif des EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Le présent document tend à répondre à cette obligation. Il est disponible sur le site Internet du syndicat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il n'intègre ni les restes à réaliser ni les résultats anticipés de l'année 2019.

Le budget primitif 2020 a été voté le 11 février 2020 par le Comité Syndical réuni en deuxième session ordinaire, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 4 février 2020.

Le budget primitif de Territoire d'Énergie 90 regroupe sur le même budget trois services selon une procédure de gestion interne :

- Le service énergie
- Le service informatique
- Le service SIG

Le budget primitif est voté globalement, les services sont indiqués à titre d'information.

Le service énergie

Les activités principales de ce service sont :

- Le contrôle de la concession électricité et gaz pour les adhérents
- La mise en souterrain pour la dissimulation de réseaux secs
- L'incitation aux économies d'énergies

Le service informatique

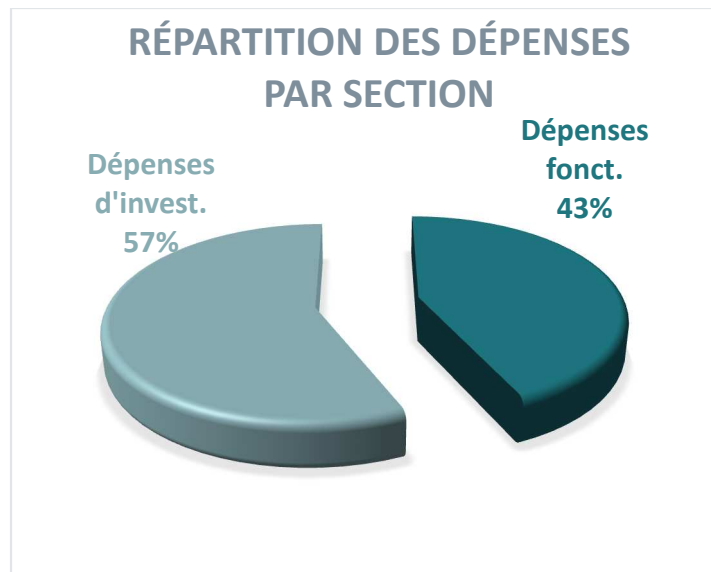
L'activité principale de ce service est la maintenance informatique des logiciels métiers des collectivités adhérentes ainsi qu'éventuellement la prise en charge complète de la compétence informatique de l'adhérent (propriété du matériel pour le Syndicat).

Le service SIG

Apporte un soutien logistique aux collectivités dans le cadre de l'exploitation et du positionnement informatique de leurs données géographiques.

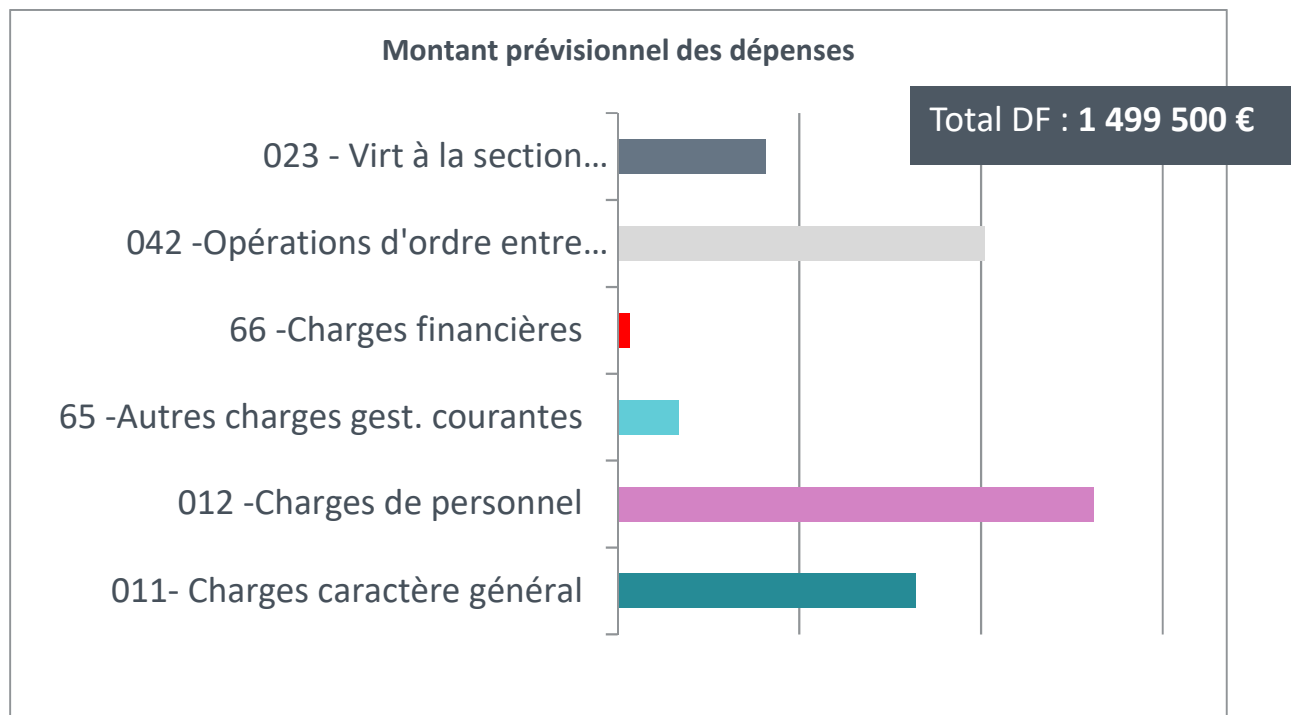
LE BUDGET 2020

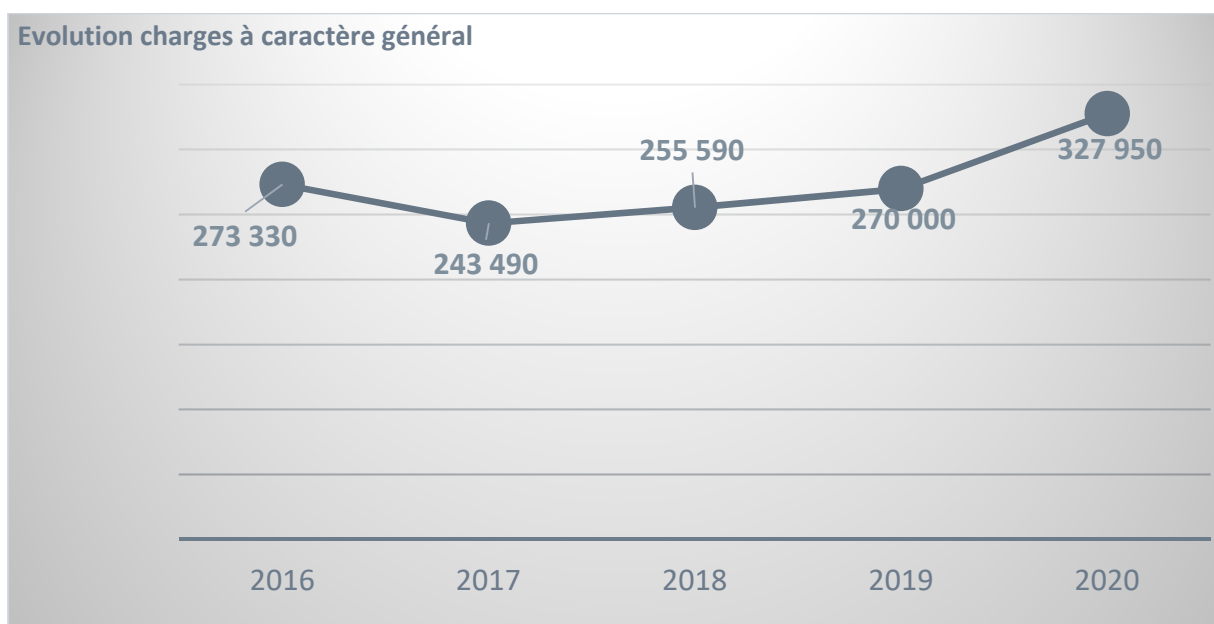
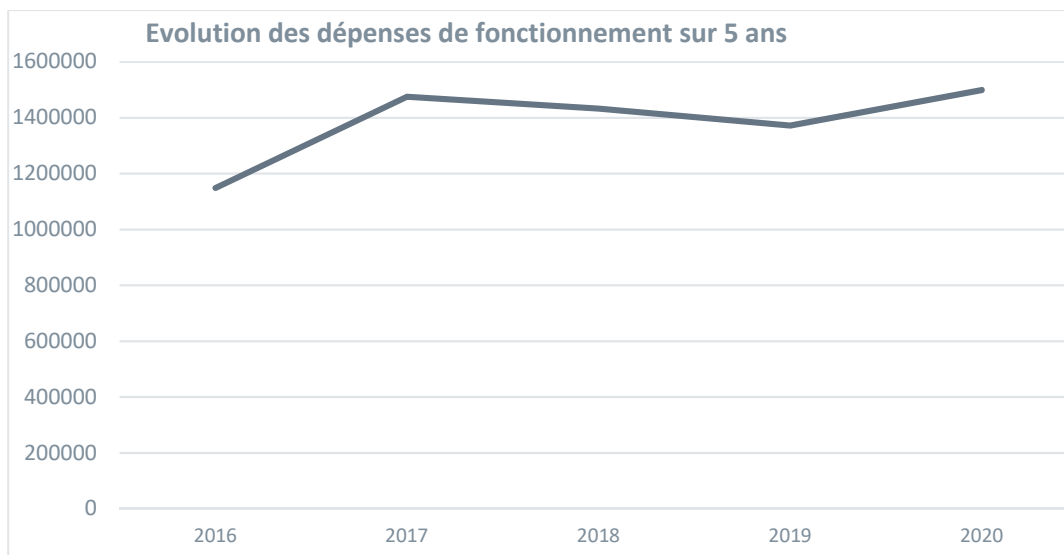
Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents du syndicat ; de l'autre la section d'investissement permettant principalement la réalisation de travaux sur les réseaux secs et le versement de subventions aux communes.



Comme on peut le constater les dépenses sont principalement affectés à la section d'investissement du Syndicat.

Dépenses de fonctionnement 2020





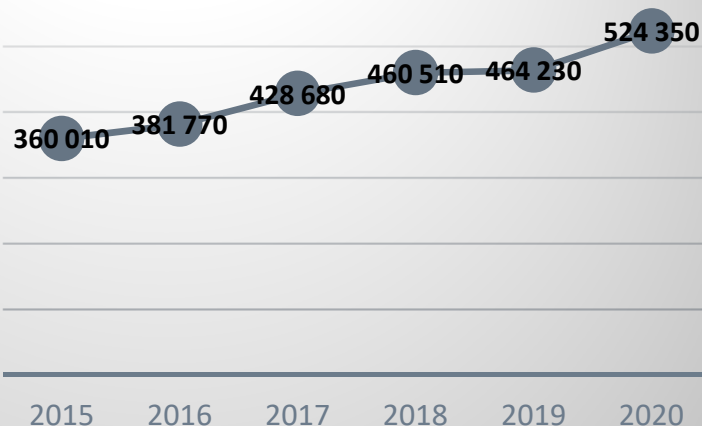
Ce sont les charges de base courantes pour le fonctionnement des services de TDE 90 que l'on retrouve chaque année et qui sont relativement constantes.

On y trouve le carburant, les fournitures administratives, les frais de déplacements, la téléphonie, les assurances, la maintenance... tous ces éléments de base indispensables.

Evolution charges de personnel

15 % des dépenses totales

35 % budget de fonctionnement

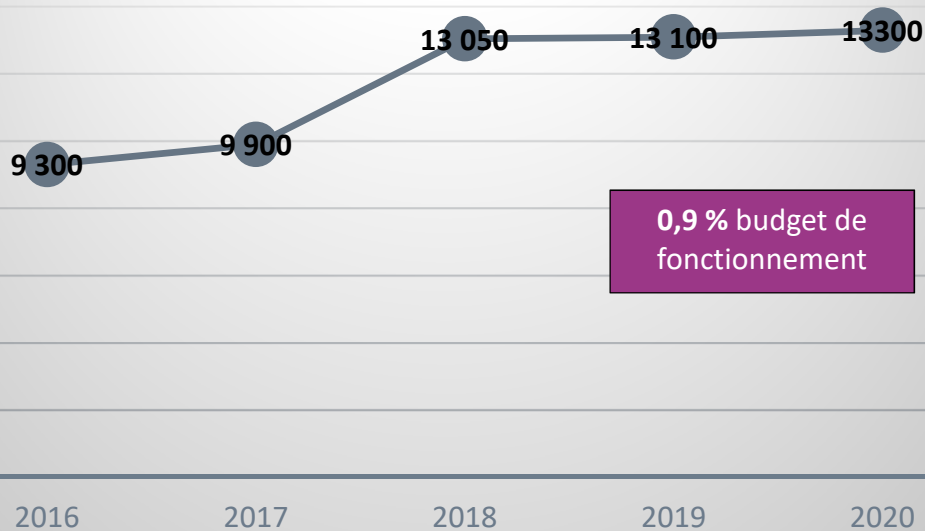


TDE 90 c'est 9 titulaires et 3 contractuels :

- 1 pour la direction
- 1 pour l'accueil/secrétariat/comptabilité
- 4 pour le service informatique (dont un directeur du service et un DPO)
- 1 pour le SIG
- 4 pour l'énergie

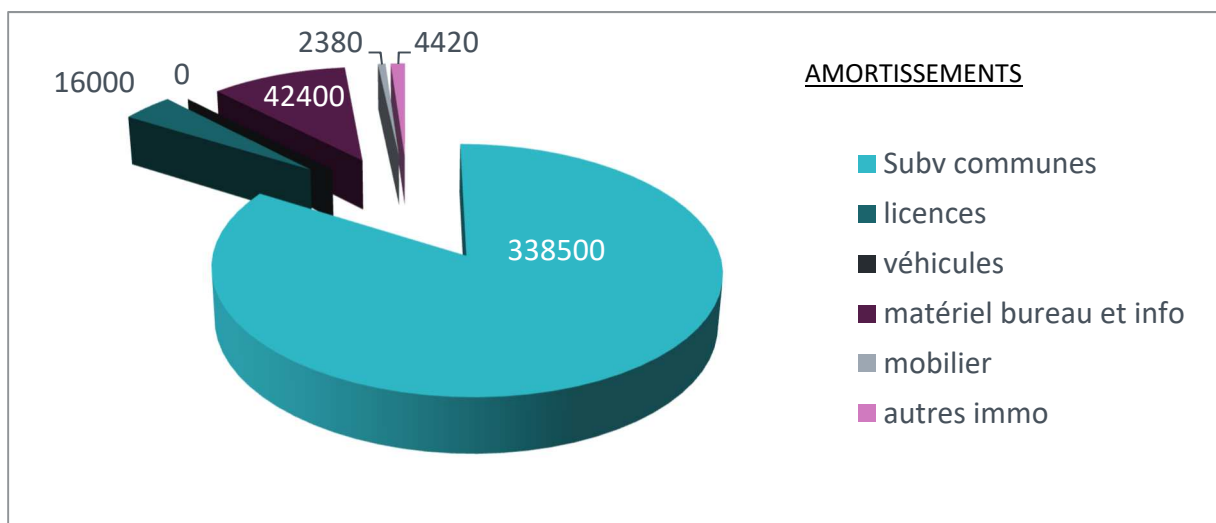
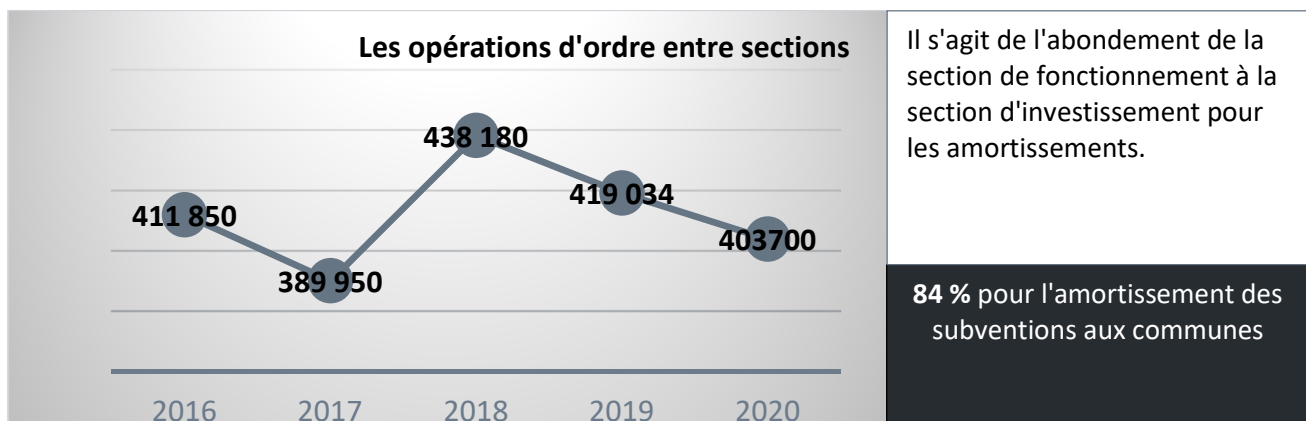
Evolution charges financières

0,9 % budget de fonctionnement



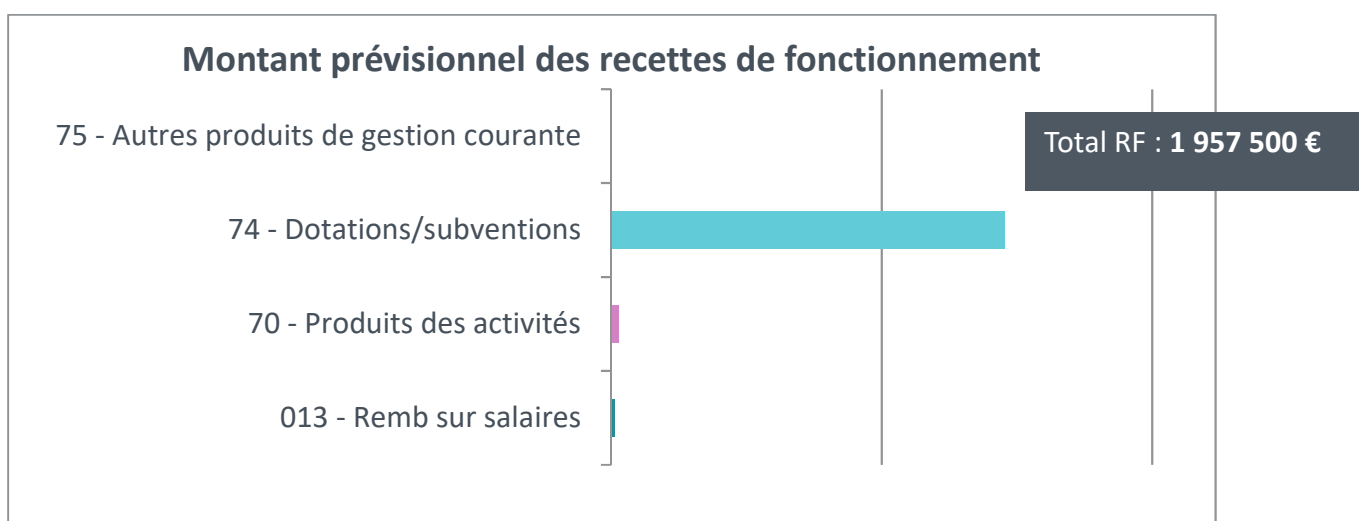
Un seul emprunt en cours.

La dépense concerne uniquement le remboursement des intérêts pour l'emprunt sur l'acquisition des locaux du syndicat en 2016.



On peut constater que la part la plus importante correspond aux amortissements des subventions aux communes. L'amortissement correspond au 1/5^{ème} des subventions versées sur les 5 dernières années.

Recettes de fonctionnement 2020

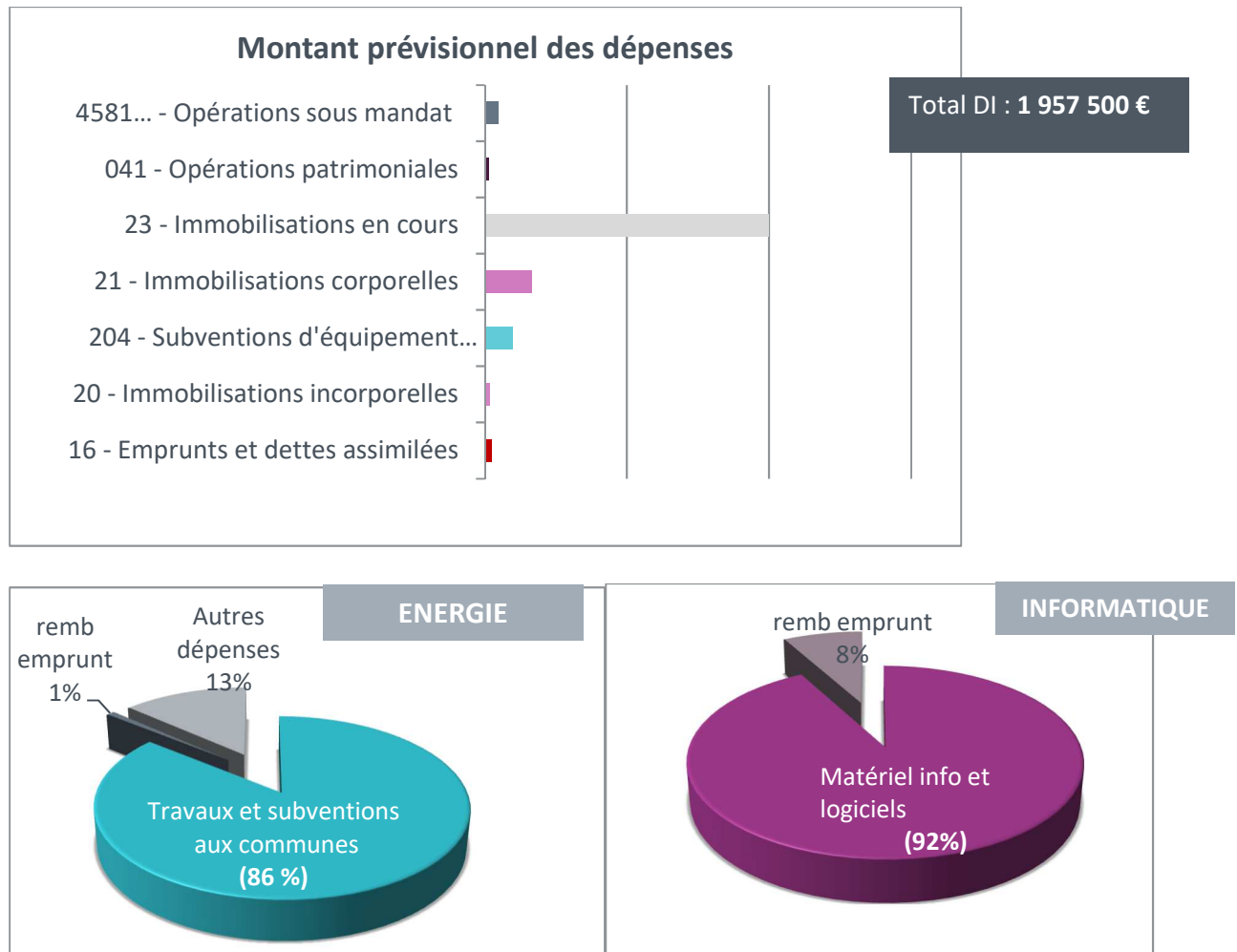


Les recettes sont estimées pour 2020 à 1 957 500 € hors résultat reporté de 2019.

Les ressources proviennent à 70 % des redevances perçues par les concessionnaires (ENEDIS et plus marginalement GRDF) et à 30 % par les cotisations d'adhésion des collectivités au service informatique et SIG.

Aucune fiscalité n'est appliquée par TDE 90.

Dépenses d'investissement 2020



Les travaux sur les réseaux et les subventions aux communes constituent très majoritairement les dépenses d'investissement pour le service énergie.

Les travaux réalisés par TDE 90 sont décomposés en trois réseaux :

- Le réseau de distribution électrique et le réseau télécom qui font l'objet de fonds de concours (chapitre 23)
- Le réseau éclairage public qui fait l'objet d'une opération sous mandat (chapitre 4581)

Les projets de chantiers suivants sont indiqués à titre prévisionnel suite à un recensement effectué en 2019 auprès des communes du département :

A noter pour cette année **pour le service énergie :**

LES CHANTIERS PREVISIONNELS 2020	
Autrechêne rue de rechotte T3 (PCH)	Beaucourt rue des champs blessoniers
Bermont RN437	Eloie grande rue
Chatenois les Forges rue de Gaulle (PCH)	Foussemagne croisement RD29-RD419
Grandvillars rue de Bellevue	Roppe rue du stade T2 (PCH)
Vescemont rue Moulin/rue du stade	Vescemont rue du Rosemont (PCH)

e
ren
ouv
elle
men
t de
deu
x
véhi
cule
s un
élec

- trique, les bornes de recharge de la Jonxion nous permettant enfin de donner l'exemple
- Le réaménagement des bureaux suite au recrutement du CEP avec acquisition de mobilier

Pour le service informatique :

- Important volume de renouvellement de matériel dans le cadre du transfert intégral.
- Au 1^{er} janvier 2020, 95 communes, 16 EPCI adhérent dont **69 pour le transfert intégral** (7 nouvelles adhésions pour 2020)



Malgré la baisse des moyens financiers des communes et l'échéance électorale de mars 2020, la demande de travaux pour 2020 a baissé mais reste correcte.

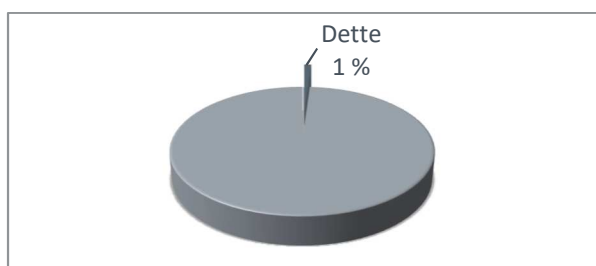
Ces chantiers concernent les travaux de dissimulation des réseaux de distribution électrique, d'éclairage public et de télécom.

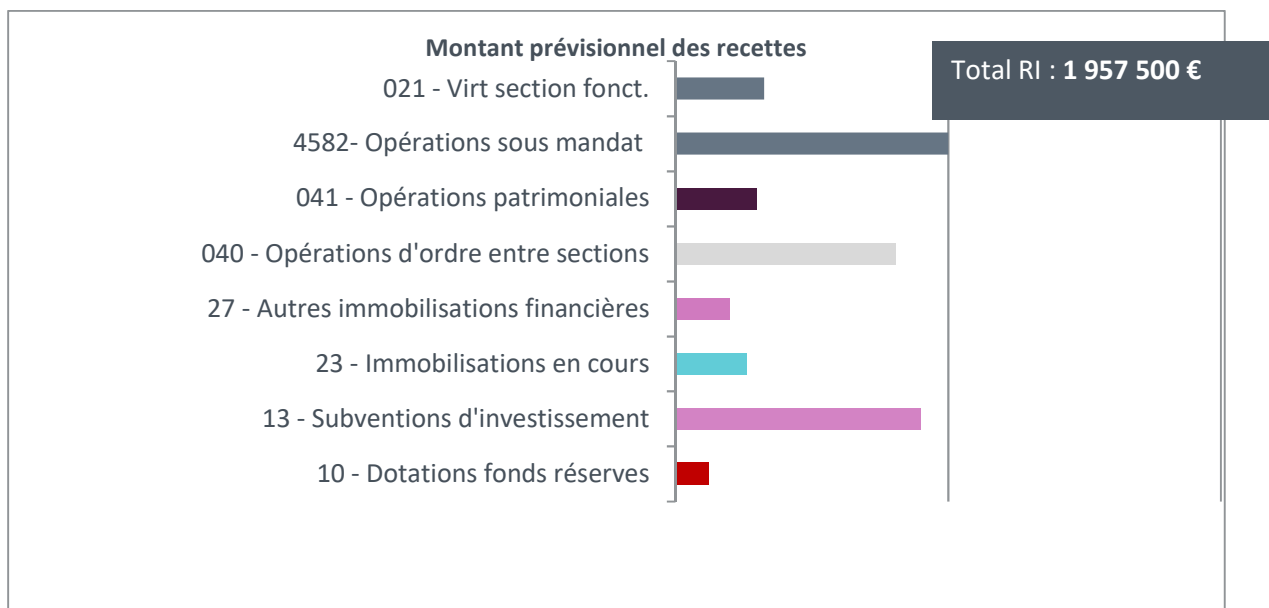
Quatre chantiers intègrent la démolition de cabines hautes et bénéficient d'un subventionnement à hauteur de 80 % (uniquement communes de moins de 2 000 habitants).

Les projets photovoltaïque

Une enveloppe de 50 000 € est également allouée à un programme d'installation de petits projets photovoltaïque.

La dette ne concerne que 1 % des dépenses d'investissement pour le remboursement de l'emprunt immobilier contracté en 2016 auprès de la Caisse des dépôts et consignation.





Section d'investissement en équilibre ne tenant pas compte des restes à réaliser et qui correspond principalement aux recettes sur les travaux et aux amortissements (chapitres 13 et 4582).

RECAPITULATIF DU BUDGET PRIMITIF 2020

	Energie	Informatique	SIG	TOTAL
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	979 370	458 900	61 230	1 499 500
Recettes	1 053 400	401 300	44 800	1 499 500
INVESTISSEMENT				
Dépenses	1 848 000	94 500	15 000	1 957 500
Recettes	1 890 200	67 100	200	1 957 500